



Temps partiel et retenue sur salaire

Par **nath91130**, le **07/02/2014** à **14:27**

Bonjour

Je suis dans la fonction publique hospitalière, depuis le 01 janvier je suis à temps partiel à 80%, avec 1 journée par semaine de libérée.

Entre le 01 janvier et le 17 janvier j'ai été en congé maladie.

A partir du 10 février je suis mutée dans un autre établissement que celui où je suis à l'heure actuelle

Du 20 janvier au 31 janvier j'avais demandé 10 jours de congé annuelle suite à un problème de courrier je n'ai pas reçu la réponse de la DRH m'indiquant que je n'avais droit qu'à 2j. Donc on m'a demandé de régulariser la semaine du 20 janvier au 24 janvier.

J'ai donc demandé que cela soit régularisé comme suit

2 Congé annuel
1 jour de Temps partiel
2 jour de congé sans solde

La DRH vient de me dire que ma journée de temps partiel ne pouvait être mise au motif que ma balance horaire était à moins 37 min et que cette journée me serait donc mise en congé sans solde.

Ma question: en ont-ils le droit car si cela se fait du coup cette journée m'a été enlevée 2 fois de mon salaire une fois au titre du temps partiel et une fois en congé sans solde?

merci de votre réponse

cordialement

nathalie

Par **moisse**, le **08/02/2014** à **08:51**

Bonjour,

Je ne sais pas comment sont décomptés les CP dans votre établissement, mais pour moi du 20/12 au 31/12 inclus cela fait plus de 5 jours de CP, ou plus de 7 jours si on comprends qu'au delà de vos droits restant de 2 jours, il n'en resterait donc que 5 à régulariser.